



Compagnie de Saint-Gobain - Société anonyme au capital de 1 473 678 892 euros  
Les Miroirs - 18, avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

- Date de l'Assemblée appelée à autoriser le programme de rachat d'actions : 7 juin 2007

- Nombre de titres et part du capital détenus par la Compagnie de Saint-Gobain au 1<sup>er</sup> mai 2007 :

- Nombre de titres détenus directement : 5 051 821 actions,
- Part du capital : 1,37 %,

- Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Compagnie de Saint-Gobain au 1<sup>er</sup> mai 2007 : les 5 051 821 actions détenues sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions en vigueur.

- Les objectifs du nouveau programme soumis à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 sont :

- Conservation, transfert par tous moyens notamment par échanges ou cessions de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Annulation d'actions sous réserve de l'autorisation prévue à la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007,
- Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société,
- Animation du marché de l'action Saint-Gobain dans le cadre de contrats de liquidité conclus avec un prestataire de service d'investissement indépendant,
- Attribution d'actions gratuites,
- Attribution d'options d'achat d'actions,
- Attribution d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- Et plus généralement toute autre opération conforme à la

réglementation en vigueur.

- Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres à acquérir, prix maximum d'achat :

- Part maximale du capital : 10 % du capital,
- Nombre maximal de titres : 10 % du nombre d'actions composant le capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007, soit au 1<sup>er</sup> mai 2007 36 841 972 actions,
- Caractéristiques des titres : actions ordinaires au nominal de 4 euros,
- Prix maximum d'achat : 90 euros par action,

- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale du 7 juin 2007, soit jusqu'au 6 décembre 2008.

- Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme de rachat de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2006, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2007 :

- Acquisitions au comptant sur le marché : 871 708 actions,
- Transfert hors marché aux titulaires d'options d'achat d'actions à l'occasion de l'exercice des options : 3 266 876 actions.

\* \*  
\*

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées ci-dessus sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.